



**Commission économique  
pour l'Afrique**



**Conseil consultatif de l'Union africaine  
sur la corruption**

# **Lutte contre la corruption, renforcement de la gouvernance en Afrique**



## **Programme régional pour l'Afrique en matière de lutte contre la corruption (2011 – 2016)**

**Division de la gouvernance et de l'administration publique  
(Commission économique pour l'Afrique) en partenariat avec  
le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption**

**Projet de document relatif au Programme régional  
de lutte contre la corruption en Afrique**





Commission économique des Nations Unies  
pour l'Afrique



Conseil consultatif de l'union africaine  
sur la corruption

# Lutte contre la corruption, renforcement de la gouvernance en Afrique

Programme régional pour l'Afrique en matière  
de lutte contre la corruption (2011-2016)

Division de la gouvernance et de l'administration publique  
(Commission économique pour l'Afrique) en partenariat avec  
le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption

**Projet de document relatif au Programme régional  
de lutte contre la corruption en Afrique**



# Table des matières

Sigles et acronymes .....	v
Résumé .....	1
2. Introduction .....	3
3. Objectifs du programme .....	6
4. Approche stratégique globale .....	8
5. Programmes et activités récentes menées par la CEA .....	9
5.1 Recherches axées sur des politiques et production de connaissances..	9
5.2 Partage de connaissances et apprentissage mutuel sur la lutte contre la corruption en Afrique .....	10
5.3 Formation et développement des capacités en matière de lutte contre la corruption à l'intention d'organisations de la société civile, d'institutions nationales de lutte contre la corruption, de jeunes universitaires africains et de décideurs politiques .....	11
5.4 Concertation sur la stratégie de lutte contre la corruption en Afrique .....	13
6. Activités de l'Union africaine .....	14
6.1 Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption .....	14
6.2 Organisme panafricain d'institutions nationales de lutte contre la corruption .....	14
6.3 Forum africain de lutte contre la corruption .....	15
6.4 Mise en place du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption .....	15
7. Programme régional de lutte contre la corruption (2011- 2016) .....	16
7.1 Recherche axée sur l'élaboration des politiques et travail analytique..	16
7.2 Apprentissage mutuel et échange de connaissances.....	20
7.3 Appui technique, formation et développement de capacités.....	20
7.4 Concertation sur les politiques/table ronde.....	23
7.5 Médias, société civile et plaidoyer en faveur de la lutte contre la corruption .....	24
7.6 Manifestation spéciale.....	25
7.7 Projet de lutte contre les flux financiers illicites .....	25
8. Résultats du programme régionale contre la corruption.....	28

9. Résultats escomptés.....	29
10. Principaux indicateurs de réalisation.....	30
11. Rétroaction, suivi et évaluation.....	31
12. Partenariats.....	32
Annexe I.....	33
Annexe II.....	36

## Sigles et acronymes

BAD	Banque africaine de développement
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CCUAC	Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption
CODESRIA	Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique
CUA	Commission de l'Union africaine
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
MAEP	Mécanisme africaine d'évaluation par les pers



# Résumé

Le Programme régional de lutte contre la corruption en Afrique est une initiative de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dont le siège se trouve à Addis-Abeba (Éthiopie). Cette initiative qui a été prise avec le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption vise à renforcer la lutte contre la corruption sur le continent et garantir l'existence d'un continent exempt de corruption, mieux gouverné et prospère sur le plan économique. La Convention des Nations Unies contre la corruption (2003) et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (2003) constituent les principaux cadres stratégiques et politiques de l'élaboration du présent programme. Son principal objectif est de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de ces deux cadres sur le continent africain. Le programme adopte une méthode stratégique à plusieurs volets qui englobe la recherche et l'analyse stratégiques, la formation et le développement des capacités, l'apprentissage mutuel, le partage de connaissances et d'informations et la collecte des données concernant les meilleures pratiques de la lutte contre la corruption, la concertation axée sur les orientations et l'organisation de manifestations spéciales sur la corruption en Afrique.

Au plan national, sous-régional et régional, le programme apporte son appui aux institutions nationales de lutte contre la corruption, à l'organisme panafricain des institutions nationales de lutte contre la corruption, les réseaux sous-régionaux d'institutions nationales de lutte contre la corruption et le Comité consultatif de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption. En outre, les acteurs non étatiques de la société civile, les médias et le secteur privé sont intégrés au Programme régional de lutte contre la corruption. Une démarche holistique a été adoptée et porte sur les nuances et la nature multidimensionnelle du problème de corruption en Afrique. Le Programme constitue un complément et, dans la plupart des cas, cherche à mettre en œuvre les principaux objectifs et priorités du Plan stratégique du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption.

La corruption demeure sans aucun doute le plus redoutable défi qui se pose à la bonne gouvernance, à une croissance économique durable, à la paix, à la stabilité et au développement de l'Afrique. D'après nombre d'enquêtes et d'indicateurs<sup>1</sup> de perception de la corruption, l'Afrique apparaît comme la région la plus corrompue au monde, la moins développée et la plus en arrière. Par conséquent, le fait d'aborder le problème de la corruption de manière stratégique et complète revêt une importance capitale car cela constitue une priorité de développement pour

---

1 Il s'agit de la CEA, du Rapport sur la gouvernance en Afrique, Indice de perception de la corruption de Transparency International, et Global Integrity Survey.

l'Afrique. Ce Programme régional comble toute lacune au niveau du programme de lutte contre la corruption en Afrique.

Le programme associe la capacité technique et la mission régionale de la CEA à la mission et la responsabilité politique du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption dans ses efforts de lutte contre la corruption en Afrique. En tant qu'organisme des Nations Unies, la CEA dont la mission est de promouvoir le développement socioéconomique de l'Afrique accorde la priorité à la lutte contre la corruption en tant qu'un des principaux domaines d'intervention stratégique. Quant au Conseil consultatif sur la corruption, il a reçu de la part des chefs d'État de l'Union africaine la mission politique de superviser le programme de lutte contre la corruption en Afrique et d'en rendre compte de manière adéquate<sup>2</sup>. Les deux institutions tireront partie de leurs forces et avantages comparatifs pour promouvoir les objectifs de la Convention des Nations Unies contre la corruption et du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption en Afrique.

Le Programme régional de lutte contre la corruption comportera une structure de gestion et une structure technique. La gestion globale du programme sera assurée par un comité directeur composé des principales parties prenantes à la lutte contre la corruption en Afrique. Ces dernières sont composées du Secrétaire exécutif de la CEA, du Président du Conseil consultatif, d'un représentant de la Banque africaine de développement (BAD) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de deux directeurs d'institutions nationales de lutte contre la corruption, de deux représentants choisis au sein des communautés économiques régionales et d'un membre influent d'une organisation de la société civile œuvrant à la lutte contre la corruption en Afrique. Le Comité directeur sera composé de neuf à dix membres. Au plan technique, le programme sera géré par la Division de la gouvernance et de l'administration publique (CEA) de concert avec le secrétariat du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption.

Le Programme régional de lutte contre la corruption dispose d'un mécanisme de suivi et d'évaluation clair permettant de s'assurer que les objectifs contenus dans le programme soient atteints et les divers aspects du programme mis en œuvre de manière efficiente.

---

2 À sa réunion de 14 octobre 2011, tenue à Mombassa (Kenya), le Conseil facultatif a approuvé à l'unanimité le Programme régional de lutte contre la corruption et s'est engagé à en appuyer la mise en œuvre.

## 2. Introduction

La corruption est sans aucun doute le défi le plus pressant qui se pose à la gouvernance et au développement de l'Afrique. Elle a un effet dévastateur et corrosif sur le progrès, la stabilité et le développement du continent. Elle constitue une entrave à la croissance économique car elle décourage les investissements étrangers, occasionne des distorsions au niveau de la répartition des ressources et de la concurrence sur le marché, augmente les coûts d'entreprise et réduit la valeur nette des dépenses publiques. Elle réduit également la qualité des infrastructures de services et publiques ainsi que le volume de recettes fiscales et encourage le détournement et la mauvaise répartition des ressources rares. Dans le domaine politique, la corruption sape l'État de droit, le respect des droits humains, la responsabilisation et la transparence, et affaiblit les institutions publiques. Cela ternit en retour la légitimité publique du gouvernement et compromet la bonne gouvernance. Les implications de la corruption en matière de coût sont délétères car elle contribue à aggraver l'inégalité entre les revenus, la pauvreté et affecte négativement les valeurs morales de la société. La corruption constitue un défi au développement économique durable, à la paix et à la bonne gouvernance.

*«Nous connaissons tous les dégâts causés par la corruption. Chaque année, plus de un trillion de dollars des États-Unis est volé ou perdu – argent nécessaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.»*

Ban-Ki Moon, Secrétaire général de l'ONU  
(2 septembre 2010)

Bien qu'elle soit un phénomène mondial, l'impact de la corruption se fait plus sentir dans les pays pauvres et moins développés où les ressources destinées au développement sont indûment détournées par des individus, ce qui aggrave la pauvreté. Selon l'édition de 2005 du *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, la corruption est considérée comme le plus important problème que traversent le continent, à part la pauvreté et le chômage. Dans le même ordre d'idées, il est indiqué dans l'édition 2009 du *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, que les principales institutions étatiques, à savoir le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire sont réputés corrompus en Afrique. Dans la plupart des pays où des enquêtes ont été menées, plus de 50% des experts pensent que le pouvoir

exécutif et le pouvoir judiciaire sont les institutions les plus corrompues. Plus triste, le rapport indique que même les organisations de la société civile ne sont pas à l'abri de la corruption.

Les conclusions des rapports du Rapport sur la gouvernance en Afrique sont corroborées par l'indicateur de perception de la corruption en Afrique établi par l'organisation Transparency International. Selon cette dernière, entre 2007 et 2010, seuls trois pays (île Maurice, Botswana et Cap-Vert) ont satisfait au seuil minimum de cinq points qui constitue le seuil de niveau tolérable de la corruption dans tous les pays. De même, le Baromètre mondial de la corruption (2007) révèle que la corruption au niveau des institutions publiques est le phénomène qui cause plus de tort à l'Afrique en tant que région. Ces conclusions montrent clairement que la corruption constitue un problème sérieux et généralisé en Afrique et demeure un principal obstacle au développement et à la bonne gouvernance.

Les conséquences socioéconomiques et politiques de la corruption en Afrique sont multiples. Par exemple, en 2004, selon des estimations, la corruption coûte au continent plus de 148 milliards de dollars des États-Unis chaque année. Par ailleurs, 50% des recettes fiscales, 25% du PIB et 30 milliards de dollars des États-Unis consacrés à l'aide pour l'Afrique sont détournés au moyen de la corruption. En outre, des flux financiers illicites qui s'opèrent la plupart au travers de pratiques de corruption continuent de dérober aux pays africains les ressources financières nécessaires à son développement. Cela fait de la corruption un important défi de développement en Afrique.

*«L'on ne saurait douter du fait que la corruption constitue un lourd tribut aux gouvernements et aux entreprises, et comme tel, a des répercussions négatives sur nos efforts de développement. Il est par conséquent économiquement et politiquement raisonnable de lutter contre la corruption. Aussi le succès de la lutte contre la corruption dépend-il, sans aucun doute, de la bonne gouvernance»*

Paul Kagame,  
Président de la République du Rwanda (23 mars 2011)

Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale et les pays africains ont montré un engagement croissant dans la lutte contre la corruption. Un certain nombre d'instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux ont été conçus pour combattre le fléau. L'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption, de la Convention de l'Union Africaine de prévention et de lutte contre la corruption et des protocoles de la SADC, de la CEDEAO et de la CAE en constituent des exemples palpables. Nombre de pays africains ont également mis en place des institutions de lutte contre la corruption en vue de faire face au problème. En dépit de tous ces efforts et mesures, l'ampleur du fléau devient important et demeure un des principaux obstacles à la réalisation des objectifs de développement du continent. Ainsi, la Division de la gouvernance et de l'administration publique de la commission économique pour l'Afrique (CEA), de concert avec le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption a initié le programme régional de lutte contre la corruption en Afrique. Il vise à faire face au problème croissant de la corruption en Afrique de manière systématique et méthodique au moyen de l'intervention des principales parties prenantes à la lutte contre la corruption au niveau national, sous-régional et régional.

***«Tout d'abord, la corruption détruit l'intégrité morale et l'éthique de toute société au sein de laquelle elle est endémique et courante. Elle détruit les valeurs qui sous-tendent la sensibilité vis-à-vis de notre humanité commune et du bien-être d'autrui. Elle met en place une société dans laquelle «tout est permis» ou elle encourage la pratique qui consiste à ne pas se soucier des groupes faibles et vulnérables de la société.»***

Pakalitha Mosisili,  
Premier Ministre du Royaume du Lesotho (23 mars 2011).

### 3. Objectifs du programme

L'objectif principal du programme est l'éradication ou la réduction significative de la corruption en Afrique en tant que moyen de faciliter le développement socioéconomique du continent et la promotion du bien-être de ses populations. Cet objectif devra être atteint au moyen de l'élaboration et de la mise en œuvre des principales dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption et de la Convention de l'Union Africaine de prévention et de lutte contre la corruption relatives à la mise en place d'une base de connaissances adéquates dans le domaine de la lutte contre la corruption, au renforcement de l'indépendance et des capacités des institutions nationales de lutte contre la corruption, à la promotion de l'apprentissage mutuel et au partage d'informations, aux efforts de promotion de l'intervention et du plaidoyer de la société civile en matière de lutte contre la corruption et à la facilitation de l'implication d'autres principales parties prenantes telles que le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire dans le programme de lutte contre la corruption sur le continent. De manière générale, les objectifs du programme englobent:

La facilitation de l'élaboration et de la mise en œuvre de cadres internationaux et régionaux en matière de lutte contre la corruption, à savoir la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption en Afrique (CCUAC);

La promotion de la domestication de cadres internationaux et régionaux en matière de lutte contre la corruption au niveau des lois et législations nationales;

Les efforts visant à harmoniser et à rendre conformes les initiatives et cadres régionaux et sous-régionaux en matière de lutte contre la corruption en Afrique;

Les efforts tendant à promouvoir et à collecter les données concernant les meilleures pratiques et les leçons apprises en matière de lutte contre la corruption et qui visent à encourager les pays à renforcer leurs efforts de lutte contre la corruption;

Les efforts visant à faciliter le renforcement des capacités des pays et des institutions de lutte contre la corruption en Afrique, y compris le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, les institutions publiques de surveillance des pratiques de corruption (service du contrôleur général, Bureau d'Ombudsman), les institutions universitaires et la société civile;

La facilitation de l'amélioration des capacités techniques des institutions sous-régionales et régionales, y compris les communautés économiques régionales et le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption;

Une attention soutenue accordée à la lutte contre la corruption en Afrique en tant que moyen de garantir sa pertinence et son intégration dans les programmes et les processus politiques et de planification des pays membres;

L'élaboration d'options et de recommandations sur la politique à mener dans le cadre de la lutte contre la corruption en Afrique.

## 4. Approche stratégique globale

La corruption constitue un phénomène multiforme qui revêt différentes nuances, formes, dimensions et dynamiques. Par conséquent, toute lutte efficace contre la corruption exige une approche globale, innovante et stratégique. À cet effet, le programme régional de lutte contre la corruption couvrira essentiellement les domaines suivants:

- La recherche fondée sur les politiques techniques, la production, la documentation et la dissémination de connaissances;
- Le partage d'informations, la formation de réseaux, et l'apprentissage mutuel par les principales parties prenantes et institutions de lutte contre la corruption;
- L'appui technique, la formation et le développement des capacités des États membres et des institutions sous-régionales et régionales;
- Le dialogue politique;
- L'engagement des médias et le plaidoyer de politiques;
- Les manifestations spéciales – Forum africain de la lutte contre la corruption;
- Le Projet relatif aux flux financiers illicites.

Programmes et activités récentes menées en Afrique (par la CEA et l'Union africaine)

Au cours des dernières années, l'Union africaine et la CEA ont entrepris quelques activités remarquables portant sur la lutte contre la corruption. Il s'agit de l'élaboration d'un cadre régional de lutte contre la corruption, la mise en place du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption, la conduite de recherches sur des questions cruciales en matière de corruption et une assistance à apporter aux États membres dans le domaine du renforcement de leurs capacités institutionnelles.

## **5. Programmes et activités récentes menées par la CEA**

Au cours des six dernières années, la CEA a renforcé ses efforts de lutte contre la corruption. Par exemple, au regard des résultats de recherches du Rapport sur la gouvernance en Afrique (I et II) sur la corruption en Afrique, elle a décidé d'accorder la priorité à la lutte contre la corruption au niveau de son programme de gouvernance en Afrique. Les activités entreprises par la CEA en matière de lutte contre la corruption sont axées sur la recherche et l'analyse de politique, la formation et le renforcement de capacités.

### **5.1 Recherches axées sur des politiques et production de connaissances**

La CEA a mené deux importantes études et a organisé une conférence internationale sur la lutte contre la corruption en Afrique. En voici les thèmes:

#### **Renforcement de l'efficacité du pouvoir judiciaire dans la lutte contre la corruption**

L'étude a examiné le rôle du pouvoir judiciaire des pays africains dans la lutte contre la corruption. Elle a présenté la définition, les aspects, les classifications, les formes, les causes et les effets de la corruption. Elle a mis l'accent sur les divers facteurs qui encouragent la corruption au niveau du pouvoir judiciaire ainsi que sur les défis qui se posent à la lutte contre la corruption au sein de ce dernier. Les questions de la responsabilité du pouvoir judiciaire, l'état de droit et les faiblesses systémiques au niveau du pouvoir judiciaire en Afrique ont fait l'objet d'examen et d'importantes recommandations ont été élaborées quant à la politique à mener en vue du renforcement des capacités et de l'efficacité du pouvoir judiciaire en matière de lutte contre la corruption sur le continent.

#### **Évaluation de l'efficacité et de l'impact des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique**

L'étude a eu pour objectif d'explorer les voies et moyens de renforcer les capacités des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique. Elle a fourni un examen détaillé de la nature, des pouvoirs, de la performance, de l'efficacité et des défis des organismes nationaux de lutte contre la corruption en Afrique. Elle a également procédé à une analyse des cadres internationaux et

nationaux de lutte contre la corruption. L'étude a révélé que les institutions de lutte contre la corruption de la plupart des pays africains sont faibles, ne jouissent pas d'indépendance, ne bénéficient pas de financement et n'ont pas forcément la volonté politique nécessaire ni l'engagement des dirigeants politiques vis-à-vis de leurs activités. L'étude a formulé d'importantes recommandations relatives aux politiques visant à améliorer la capacité des institutions nationales de lutte contre la corruption.

### **Conférence internationale organisée en octobre 2008 autour du thème: «Institutions, Culture et Corruption en Afrique»**

La CEA et le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA), basé à Dakar (Sénégal), ont organisé une conférence internationale sur le thème « Institutions, Culture et Corruption en Afrique » du 13 au 16 octobre 2008 à Addis-Abeba (Éthiopie). Plus de cent participants y ont pris part, et cinquante-cinq communications ont été présentées. Universitaires de haut rang, décideurs politiques, activistes de la société civile, experts, hauts fonctionnaires de l'État, responsables d'institutions nationales de lutte contre la corruption, institutions régionales et internationales telles que la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale etc. y ont pris part. Ils ont discuté de diverses questions sur la lutte contre la corruption en Afrique, échangé des connaissances ainsi que des meilleures pratiques et expériences acquises dans la lutte contre la corruption. Ils ont également procédé à l'examen d'instruments internationaux, régionaux et nationaux. La conférence a constitué un important tournant dans la lutte contre la corruption en Afrique au regard du fait qu'elle a servi de plate-forme aux principales parties prenantes à la lutte contre la corruption d'engager de profondes délibérations sur le problème et de donner des orientations stratégiques et politiques en vue du renforcement de la lutte contre la corruption sur le continent.

## **5.2 Partage de connaissances et apprentissage mutuel sur la lutte contre la corruption en Afrique**

La CEA a organisé deux importantes réunions d'experts à l'intention de parties prenantes à la lutte contre la corruption, notamment les magistrats et les responsables d'institutions nationales de lutte contre la corruption, afin de partager des connaissances, promouvoir l'apprentissage mutuel et engager des recherches sur les options politiques en matière de lutte contre la corruption en Afrique.

- **Réunions extraordinaires de groupes d'experts sur le renforcement de l'efficacité du pouvoir judiciaire dans la lutte contre la corruption:** deux réunions d'experts ont été organisées en 2006 et 2007 à l'intention du pouvoir judiciaire. Y ont participé, des juges, des magistrats et autres fonctionnaires du corps judiciaire des États membres. Elles avaient pour objectifs d'examiner et de discuter du projet de document d'orientation de base élaboré par la CEA et intitulé «*Renforcer l'efficacité du pouvoir judiciaire dans la lutte contre la corruption*» ainsi que d'échanger des expériences. Ils se sont partagé des meilleures pratiques et expériences, ont élaboré des stratégies pratiques et un plan d'action visant à renforcer le rôle du pouvoir judiciaire dans la lutte contre la corruption en Afrique. La CEA en assure le suivi au travers d'une formation sur la lutte contre la corruption à l'intention de fonctionnaires de la justice.
- **Réunion extraordinaire de groupe d'experts sur l'évaluation de l'efficacité et l'impact des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique:** la réunion s'est tenue les 16 et 17 février 2009 à Kigali (Rwanda) et a regroupé plus de cinquante participants venus de plus de vingt pays. Ils étaient entre autres responsables d'institutions nationales de lutte contre la corruption, organisations de la société civile, médecins, parlementaires et représentants d'institutions régionales et internationales. Les principaux objectifs de la réunion étaient d'examiner un projet de rapport élaboré par la CEA, rapport intitulé «*Évaluer l'efficacité et l'impact des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique*», de partager des connaissances et informations et examiner les bonnes pratiques au niveau d'initiatives de lutte contre la corruption en Afrique. Afin d'améliorer la capacité des organismes nationaux de lutte contre la corruption, les participants ont proposé qu'il y ait un renforcement des capacités de ces derniers, une volonté politique ferme, la protection de personnes qui dénoncent des cas de corruption, l'autonomie et le financement de ces organismes.

### **5.3 Formation et développement des capacités en matière de lutte contre la corruption à l'intention d'organisations de la société civile, d'institutions nationales de lutte contre la corruption, de jeunes universitaires africains et de décideurs politiques**

La CEA a organisé deux principaux ateliers de formation à l'intention de parties prenantes nationales à la lutte contre la corruption en Afrique: une formation à

l'intention de la société civile sur la lutte contre la corruption et une formation d'agents d'institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique centrale.

### **Atelier de formation à l'intention de la société civile sur le contrôle et l'établissement de rapports sur la corruption en Afrique**

Du 11 au 13 novembre 2008, la CEA, en collaboration avec le PNUD, a organisé un atelier de formation sur la lutte contre la corruption à l'intention des responsables des organisations de la société civile à Kampala (Ouganda). Les participants représentent des organisations de neuf pays africains à savoir l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Nigéria, l'Afrique du Sud, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda. Au cours de cette réunion, les participants ont examiné les rapports entre corruption et développement, et ont mis l'accent sur le rôle des organisations de la société civile en matière de contrôle et de dénonciation des cas de corruption dans leurs pays respectifs. Ils ont insisté sur d'éventuelles stratégies et tactiques dont les organisations pourraient se servir au cours d'enquêtes, contrôles et dénonciations des cas de corruption en Afrique, sans conjectures mais fondées sur la collecte d'informations fiables. La réunion a été un succès en ce qu'elle a permis aux représentants des organisations de la société civile d'avoir des connaissances sur les processus, mécanismes, méthodes et responsabilités en matière de contrôle et de dénonciation des cas de corruption en Afrique. L'atelier a également mis à la disposition des organisations de la société civile les connaissances et informations nécessaires pour leur permettre de lutter âprement contre la corruption en Afrique de façon beaucoup plus organisée.

### **Atelier de formation à l'intention d'institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique centrale**

En octobre 2010, la CEA, en collaboration avec le PNUD (New York), a organisé un atelier de formation à l'intention des responsables d'institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique centrale. L'atelier a réuni des cadres supérieurs d'institutions de lutte contre la corruption de huit pays d'Afrique centrale dont le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Congo, la Guinée équatoriale, le Tchad et Sao Tome-et-Principe. À la fin de la réunion, un «Plan d'action» a été élaboré. Il a été demandé à la CEA, au PNUD et aux autres partenaires au développement d'apporter leur assistance à la mise en œuvre du Plan d'action en vue de renforcer la capacité des institutions nationales de lutte contre la corruption dans la sous-région.

## **Formation sur la lutte contre la corruption en Afrique à l'intention de jeunes universitaires et décideurs politiques**

En août 2010, le CODESRIA, principale institution panafricaine de recherches en sciences sociales, a demandé à la CEA d'orienter l'Institut de Gouvernance 2010 sur le thème «*Corruption, responsabilité et gouvernance en Afrique*». Pendant trois semaines, l'Institut a mobilisé quinze jeunes assistants d'université et décideurs politiques de douze pays africains. Pour l'Institut, cette formation est la meilleure qu'il a organisée en près de vingt années d'existence.

### **5.4 Concertation sur la stratégie de lutte contre la corruption en Afrique**

Une table ronde portant sur la gouvernance a été organisée le 9 avril 2008 à Addis- Abeba avec pour thème «*Combattre la corruption de fond en comble: cibler les corrupteurs et les corrompus*». Elle a été dirigée par Mme Eva Joli, conseillère du Gouvernement norvégien en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Mme Joli a insisté sur les défis auxquels font face les États africains dans le processus de rapatriement de fonds, les procédures juridiques complexes, les cadres réglementaires fragiles, le coût lié aux poursuites pénales de responsables corrompus au niveau international. Dans ses conclusions, elle a déclaré que les corrupteurs et les corrompus devraient être tenus responsables de la corruption en Afrique et que les pays développés devraient déployer davantage d'efforts en aidant les pays africains à rapatrier les fonds mal acquis des dirigeants et décideurs africains.

## **6. Activités de l'Union africaine**

Au cours des dernières années, l'Union africaine a joué un rôle de premier plan dans la lutte contre la corruption en Afrique en adoptant la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption qui est un instrument régional de lutte contre la corruption, en s'assurant l'adhésion d'un bon nombre de signataires pour son opérationnalisation, en mettant en place le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption et en facilitant certains événements importants d'apprentissage de la lutte contre la corruption en Afrique.

### **6.1 Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption**

La Commission de l'Union africaine a élaboré la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption qui a été adoptée par les chefs d'État africains en 2003 et est entrée en vigueur le 5 août 2006. La convention a pour objectif de prévenir, détecter, punir et éradiquer la corruption et les infractions connexes en Afrique. Elle définit la corruption comme couvrant une gamme variée d'infractions, y compris les pots-de-vin, l'enrichissement illégal, le financement illégal des partis politiques, le blanchiment d'argent et le détournement de deniers publics par des fonctionnaires. Elle exige des États membres, entre autres choses, l'adoption de législations sur la corruption et la mise en place d'organes de lutte contre la corruption; elle exhorte les fonctionnaires africains à déclarer leurs avoirs et à respecter les codes de l'éthique professionnelle. Parmi les conventions régionales adoptées en matière de lutte contre la corruption, la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption est la plus complète et constitue un tournant décisif dans le domaine étant donné qu'elle prend des mesures contre la corruption qui sont spécifiques à l'Afrique. Elle dénote également d'un consensus des États africains dans le domaine de la prévention et de l'attribution du caractère criminel à la corruption. Actuellement, quarante-cinq pays ont signé la Convention tandis que trente et un l'ont ratifiée.

### **6.2 Organisme panafricain d'institutions nationales de lutte contre la corruption**

La CUA a aidé à la mise en place de l'Organisme panafricain d'institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique et lui apporte son soutien depuis sa création. Fort de ce soutien, l'organisme a organisé la deuxième «Réunion panafricaine des organismes nationaux de lutte contre la corruption» à Johannesburg, les 23 et 24

février 2007. Y ont participé des représentants d'organismes nationaux et autres parties prenantes en la matière venus de plus de 25 pays africains. La réunion a réussi à promouvoir l'échange d'informations et de connaissances entre les différents organismes nationaux et à rechercher les voies et moyens pour les États membres de ratifier la Convention de l'Union africaine.

### **6.3 Forum africain de lutte contre la corruption**

Du 28 février au 2 mars 2007, la CUA, de concert avec la CEA et la République d'Afrique du Sud, a organisé le «Forum africain de lutte contre la corruption» en Afrique du Sud. Plus de 300 délégués y ont pris part: ministres, parlementaires, responsables d'organismes de lutte contre la corruption, organisations de la société civile, anciens chefs d'État africains et représentants d'organisations internationales. Ils ont discuté du problème de la corruption et son impact sur le continent. Ils ont élaboré un document de consensus africain portant sur la lutte contre la corruption. Il a été présenté au cinquième Forum mondial tenu du 2 au 5 avril 2007 en Afrique du Sud et dont le thème est «Lutter contre la corruption et préserver l'intégrité».

### **6.4 Mise en place du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption**

Le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption, inauguré le 26 mai 2009, a été une importante réalisation de plus de la part de la CUA dans la lutte contre la corruption. Composé de onze membres originaires de différents pays africains, le Conseil a pour objectif principal de suivre la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ainsi que de donner des avis sur la lutte contre la corruption à l'Union africaine et ses États membres. Il a également pour mission de faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes dont les organisations de la société civile, de collecter et d'analyser des informations portant sur la corruption en Afrique. Au regard du faible engagement des États membres vis-à-vis de la mise en œuvre de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, la mise en place du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption devrait marquer le début d'un sérieux engagement.

## **7. Programme régional de lutte contre la corruption (2011- 2016)**

En partenariat avec le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption, la Commission économique pour l'Afrique cherche à redoubler d'efforts dans le domaine de la lutte contre la corruption de manière cohérente et systématique au moyen du Programme régional de lutte contre la corruption qui porte sur une période de cinq ans. Ce programme complète et renforce le Plan stratégique du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption et ne cherche en rien à empiéter sur la mission de ce dernier ou à le concurrencer. Ses concepteurs pensent plutôt que les objectifs clés du Plan stratégique du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption pourraient être réalisés au travers du programme.

### **7.1 Recherche axée sur l'élaboration des politiques et travail analytique**

La connaissance de la situation de la corruption en Afrique est très essentielle à la lutte contre le fléau. La connaissance constitue un élément dynamique. Par conséquent elle doit être nuancée et diversifiée. Toutefois, le programme met l'accent sur les connaissances axées sur l'élaboration des politiques et les connaissances techniques qui visent à trouver des solutions aux principaux défis pratiques liés à la corruption en Afrique.

Dix recherches stratégiques (ou plus), à raison de deux par an en moyenne, seront menées dans le cadre du programme.

#### **7.1.1 Projet de loi pour l'Afrique sur la lutte contre la corruption**

Des législations appropriées qui portent sur la prévention, la détection et la répression de cas de corruption devraient soutenir la lutte contre la corruption. Bien que plusieurs États africains aient adopté des lois en matière de lutte contre la corruption, peu d'entre elles sont compatibles avec les normes régionales et internationales sur la lutte contre la corruption. Ainsi, l'étude aidera les pays à élaborer une législation détaillée et complète qui émanera d'instruments régionaux et internationaux sur la lutte contre la corruption dont la Convention des Nations Unies sur la corruption et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Il s'agit d'aider les pays à avoir des législations comportant des normes minimales au moyen desquelles le programme de lutte contre la corruption peut effectivement connaître des progrès.

### **7.1.2. Harmonisation d'institutions, cadres et protocoles régionaux et sous-régionaux de lutte contre la corruption**

Dans ses efforts de lutte contre la corruption, la communauté internationale a adopté un certain nombre de déclarations et d'initiatives. Il existe également diverses lois régionales et internationales sur la lutte contre la corruption, notamment la Convention des Nations Unies sur la corruption et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et les protocoles de la SADC et de la CEDEAO. Toutefois, ils manquent de cohérence et de synergie. Par conséquent, l'on devrait aider à l'harmonisation de ces instruments juridiques de valeur afin de les rendre plus efficaces dans la lutte contre la corruption. L'étude sera axée sur la nature comparative des instruments régionaux et internationaux de lutte contre la corruption en Afrique et cherchera à mettre en place un fondement à leur synergie et harmonisation.

### **7.1.3. Parlements et corruption en Afrique**

Au moyen de l'adoption de lois sur la lutte contre la corruption, les parlements jouent un rôle clé dans la lutte contre le fléau. Ils peuvent également l'endiguer en renforçant l'obligation redditionnelle du gouvernement et la bonne gouvernance, étant donné qu'ils ont le pouvoir de superviser les organismes publics. La représentation constitue également un important instrument de lutte contre la corruption. Cependant, la plupart des parlements en Afrique ne jouent pas leur rôle de manière effective et sont paradoxalement perçus comme l'une des institutions africaines les moins fiables. Ainsi, l'étude sera axée sur les voies et moyens de développer les capacités des parlements africains à lutter efficacement contre la corruption sur le continent. Un accent sera également mis sur l'ampleur de la corruption au niveau des parlements et sur les voies et moyens de prendre en compte les questions d'éthique et de responsabilité au niveau de ces importants organes de gouvernance.

### **7.1.4. Corruption au niveau des mécanismes de passation de marchés publics en Afrique**

Tout comme dans de nombreux autres pays en développement, le système de passation de marchés publics constitue un domaine de profondes pratiques de corruption pour les agents de l'État. Très souvent, les agents de l'État impliqués dans des systèmes de passation de marchés publics sont très riches et influents car ils mettent en place des réseaux d'entrepreneurs, de consultants et de fournisseurs par lesquels des transactions ont lieu en dehors des procédures et canaux officiels. Les pratiques de corruption englobent entre autres les commissions illicites, les

négociations sur les informations d'initiés, gonflement de marchés publics etc. Pourquoi le système de passation de marchés publics en Afrique est-il vulnérable à la corruption? Quelle est la nature des réformes entreprises par les pays africains? Y a-t-il de meilleures pratiques à faire valoir et à émuler? Comment renforcer la capacité institutionnelle et les processus du système? Telles sont les questions sur lesquelles la recherche devrait se pencher.

### **7.1.5. Corruption au niveau de l'administration locale et des institutions traditionnelles**

L'administration locale et les institutions traditionnelles sont importantes dans la prestation de services sociaux aux populations, surtout à la base. Cependant, le problème de la corruption compromet la capacité des gouvernements locaux et des institutions traditionnelles à assurer la prestation de services à la majorité des populations rurales. La corruption au niveau local détourne également les ressources rares et affecte le développement des localités en décourageant l'investissement. Malgré l'ampleur reconnue de la corruption au niveau de l'administration locale et des institutions traditionnelles, elle n'est presque pas documentée et n'a pas suscité l'analyse et la recherche nécessaires. Ainsi, l'objectif de la recherche est d'identifier les répercussions de la corruption au niveau de l'administration locale et des institutions traditionnelles africaines, les tendances, les défis et les voies et moyens de résoudre le problème de manière efficace.

### **7.1.6. Le secteur privé et la corruption en Afrique (3 études à entreprendre)**

Dans les débats sur la corruption en Afrique, l'accent est souvent mis sur le secteur public qui est souvent décrit comme étant inepte, corrompu et inefficace tandis que le secteur privé est considéré comme le secteur de l'économie le plus efficace, le plus fiable et le moins corrompu. Cela sied parfaitement au contexte de l'économie néolibérale qui privilégie le secteur privé comme le moteur du progrès et du développement économique. Toutefois, cette hypothèse n'est pas forcément fondée. Le secteur privé peut également être un repaire de corruption, et dans certains cas, peut se révéler plus corrompu que le secteur public. La crise économique mondiale récente a été causée par des agents du secteur privé dont la mauvaise gestion financière, la corruption et les manipulations ont suscité une chaîne d'événements qui ont fait effriter l'économie mondiale. Le secteur privé est le plus souvent de plein-pied avec le secteur public en matière de corruption. Cette étude examinera le problème de la corruption dans le secteur privé en Afrique et les voies et moyens d'y faire face. La démarche consiste à entreprendre d'abord une étude de base qui serait en fait une reconnaissance de la problématique et des

principaux défis. La deuxième étape consiste à examiner des cas portant sur des secteurs spécifiques dont le secteur bancaire et le secteur des télécommunications. Les études ne seront pas axées sur l'industrie extractive où nombre de recherches ont été déjà menées.

### **7.1.7 Les médias et le défi de la transparence et de la responsabilité dans le secteur public**

Les médias sont souvent considérés comme le quatrième pouvoir. À part la difficile tâche de divulguer des informations et d'éduquer les populations sur des questions d'intérêt public, ils ont également le devoir d'établir des programmes dans nombre de pays. Ils constituent sans aucun doute une institution très puissante dans tout système politique. Toutefois, les médias ne sont pas à l'abri de la corruption. Les professionnels du secteur ont souvent été accusés de recevoir des pots-de-vin, de marchander leur influence, de déformer des informations et de faire des reportages de manière à atteindre certains objectifs spécifiques. En d'autres termes, les médias pourraient être des agents de corruption ou un organe de contrôle compte tenu de leur nature, de leur culture éthique, de leur régime réglementaire et de leur caractère.

L'étude portera sur le problème de la corruption au niveau des médias, les efforts entrepris par les professionnels de média en vue d'y faire face et la manière dont les coalitions et les réseaux de lutte contre la corruption sont constitués au sein de l'administration médiatique. En outre, l'étude examinera le rôle des médias dans la promotion d'un cadre exempt de corruption au sein de la société dans son ensemble, les défis y afférents et les perspectives d'avenir.

### **7.1.8. Étude comparative des conclusions du Mécanisme d'évaluation intra-africaine (MAEP) sur la corruption dans les pays africains**

Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine est un instrument important de dialogue politique au moyen duquel les pays africains cherchent à promouvoir la culture de la bonne gouvernance sur le continent africain. Il s'agit d'un mécanisme d'auto-évaluation mis en place par les dirigeants politiques africains à travers lequel les pays africains cherchent à identifier les défis spécifiques liés à la gouvernance et à mettre en place un ensemble de réformes politiques.

Dans tous les rapports soumis par le Mécanisme d'évaluation intra-africaine sur les pays, la corruption constitue un vice récurrent. C'est l'une des cinq questions transversales identifiées lors des revues des pairs. L'étude entreprendra une analyse comparative des rapports de pays afin de distinguer les tendances, les importantes

particularités et les différents aspects de corruption identifiés dans les rapports. Cette démarche aidera le processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine à tirer des leçons et à élaborer un programme politique en matière de lutte contre la corruption.

## 7.2. Apprentissage mutuel et échange de connaissances

L'apprentissage mutuel et l'échange de connaissances auront lieu à deux niveaux:

- **Organisation de réunions et d'ateliers d'experts:** Près de dix réunions/ateliers d'experts seront organisés. Ils seront axés sur les thèmes des rapports de recherche technique mentionnés ci-dessus. Les réunions d'experts rassembleront des experts et professionnels des différents domaines thématiques de la recherche; ils auront à discuter des conclusions de l'étude, partager des connaissances et expériences et enrichir la qualité des rapports dans le but de les disséminer à des fins de connaissance et de stratégie.
- **Séances d'apprentissage mutuel à l'intention de parties prenantes à la lutte contre la corruption:** des séances d'apprentissage mutuel et d'échange d'informations sur des questions spécifiques seront organisées à l'intention des principales parties prenantes à la lutte contre la corruption. Ils ont pour objectifs l'échange fructueux d'idées et de connaissances sur une question spécifique d'intérêt commun. Par exemple, des séances d'apprentissage mutuel pourraient être organisées à l'intention des médias, des groupements de travailleurs, des jeunes, des parlements et des syndicats professionnels sur l'échange de connaissances et d'expériences en matière de lutte contre la corruption en Afrique. Les séances d'apprentissage mutuel visent aussi bien les institutions étatiques que non étatiques.

## 7.3 Appui technique, formation et développement de capacités

Le volet appui technique et développement des capacités du programme cible aussi bien les acteurs étatiques que non étatiques au plan national et régional. Les premiers bénéficiaires seront:

- Le Conseil Consultatif de l'Union africaine sur la corruption;

- Les Réseaux d'institutions Régionales de lutte contre la corruption, les institutions nationales de lutte contre la corruption, les parlements, et le pouvoir judiciaire;
- Les organisations de la société civile telles que les ONG, les groupements de travailleurs et les médias.

Une approche régionale sera toutefois adoptée pour faciliter la formation et le développement des capacités.

### **7.3.1. Appui au Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption**

L'appui technique au Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption sera assuré dans les domaines suivants:

1. **Organisation de deux retraites annuelles à l'intention du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption:** les retraites sont destinées à réaliser plusieurs objectifs. Le premier est de poser un jalon à l'interaction et à l'échange de connaissances sur les questions relatives à la lutte contre la corruption en Afrique entre des intellectuels et professionnels africains de renommés et les membres du Conseil Consultatif de l'Union africaine sur la corruption pour développer la capacité de ce dernier. Le deuxième objectif est de discuter du plan de travail du Conseil et du meilleur moyen de l'exécuter chaque année; le troisième objectif est d'aider à la responsabilité du Conseil en matière d'établissement de rapport; et le quatrième objectif est de servir de plate-forme à l'esprit d'équipe, la convivialité et une compréhension commune des membres du Conseil vis-à-vis de leurs responsabilités. La première retraite vise à mettre le Conseil au courant des progrès actuels réalisés en matière de lutte contre la corruption et à préparer la voie à leur mission au cours de la nouvelle année. La seconde retraite est destinée à soutenir le Conseil dans ses tâches d'établissement de rapports.
2. **Base de données sur la lutte contre la corruption en Afrique:** Il est non seulement nécessaire mais également souhaitable d'élaborer une base de données sur la lutte contre la corruption en Afrique qui servirait de guichet d'informations en la matière. C'est l'une des principales priorités que le Conseil s'est fixées. Pour y parvenir, il bénéficiera d'une assistance technique.
3. **Semaine annuelle de la lutte contre la corruption:** elle est destinée à renforcer la prise de conscience, et la sensibilisation sur la lutte contre la corruption en Afrique. Elle débouche sur la Journée de lutte contre

la corruption célébrée le 9 décembre de chaque année. Le Conseil bénéficiera d'une assistance technique lors de l'organisation de la journée. Lors de la journée se tiendra des concours de dissertation, des tables rondes, des symposiums et des diffusions médiatiques sur la lutte contre la corruption en Afrique.

### **7.3.2. Appui aux réseaux régionaux d'institutions nationales de lutte contre la corruption**

Les réseaux régionaux de lutte contre la corruption ont été mis en place dans presque toutes les sous-régions du continent, à part l'Organe panafricain d'institutions de lutte contre la corruption en Afrique. Le programme assurera l'appui technique et le développement des capacités des réseaux régionaux dans deux domaines principaux: apprentissage mutuel et échange de connaissances; et initiative d'appui aux capacités inter-réseaux et régionales. Cette dernière englobera une séance d'échange de personnels des réseaux régionaux qui sera facilitée et prise en charge par le Programme régional de lutte contre la corruption.

Les réseaux régionaux qui constitueront le projet pilote sont des réseaux de la SADC, de la CEDEAO et de la CEEAC. Les réseaux des deux premières communautés existent déjà et sont opérationnels tandis que la dernière bénéficiera d'un appui pour mettre en place un réseau. Le Programme régional de lutte contre la corruption aidera à renforcer la capacité de ces réseaux dans leur processus d'institutionnalisation et à soutenir leurs institutions membres de manière efficiente.

### **7.3.3. Soutien aux institutions nationales de lutte contre la corruption**

L'appui technique aux institutions nationales de lutte contre la corruption passera surtout par les réseaux régionaux. Toutefois, des demandes spécifiques de la part des pays et des institutions nationales de lutte contre la corruption seront les bienvenues. Par exemple, les pays pourraient demander un appui dans leurs efforts de mettre en place des institutions de lutte contre la corruption.

La formation et le développement des capacités des institutions de lutte contre la corruption seront axés sur les domaines importants de leur mission. Ils seront organisés au travers de réseaux régionaux ou au niveau régional, notamment:

- Défis de droits humains liés aux projets de lutte contre la corruption;
- Mise en place de partenariats avec la société civile dans le domaine de la lutte contre la corruption;
- Enquêtes sur des exemples de lutte contre la corruption;

- Poursuites pénales sur des cas de corruption.

#### **7.3.4. Soutien aux autres parties prenantes nationales à la lutte contre la corruption**

Il existe d'autres importantes parties prenantes aux efforts de lutte contre la corruption au niveau national. Il s'agit du parlement, du pouvoir judiciaire, des organes chargés de l'application de la loi, des institutions publiques de surveillance des pratiques de corruption et de la société civile. Le soutien à ces institutions sera basé sur des besoins identifiés et des consultations avec les parties prenantes. En ce qui concerne la société civile par exemple, l'accent pourrait être mis sur le suivi, la documentation et l'établissement de rapport sur la corruption ainsi que sur la promotion d'une culture exempte de corruption au niveau de la société civile. Quant au parlement, l'accent sera mis sur une formation visant à améliorer leurs capacités à mener des enquêtes sur des cas de corruption au niveau des institutions publiques, mettre en place des partenariats efficaces avec la société civile et des groupements professionnels et promouvoir la transparence et la responsabilité au sein du parlement.

Les initiatives de formation et de développement des capacités énumérés ci-dessus tireront partie du volet recherche en matière politique du programme .

#### **7.4. Concertation sur les politiques/table ronde**

L'idée d'une concertation sur les politiques de lutte contre la corruption vise à promouvoir un débat et un dialogue éclairés sur la lutte contre la corruption d'un point de vue politique. Ils seront assurés par les principaux professionnels, les intellectuels et les acteurs de la société civile sur les divers aspects de la lutte contre la corruption. Le dialogue politique portera sur deux aspects:

- Exposés/séminaires organisés par les principaux experts de la lutte contre la corruption;
- Table ronde sur la lutte contre la corruption.

L'approche à adopter est de permettre un échange libre d'idées et d'informations au cours duquel des invités auront à s'exprimer sur leur point de vue personnel plutôt que sur le point de vue de leurs institutions. La logique poursuivie est de leur accorder une latitude vis-à-vis des institutions et de la censure et permettre la tenue de discussions franches et honnêtes.

La concertation sur les politiques profitera au grand public, aux politiques et aux intellectuels. Ses objectifs sont de renforcer la prise de conscience chez le

public, modeler et influencer les discussions publiques sur des questions de lutte contre la corruption, garantir des mécanismes de rétroaction sur une éventuelle efficacité des initiatives mises en place sur la lutte contre la corruption et améliorer la compréhension des décideurs sur les choix stratégiques dont ils disposent concernant les décisions en matière de lutte contre la corruption. Huit à dix séances de concertation sur les politiques seront organisées dans le cadre du programme de lutte contre la corruption.

## **7.5. Médias, société civile et plaidoyer en faveur de la lutte contre la corruption**

Les médias et les organisations de la société civile constituent des partenaires stratégiques du processus de promotion de la transparence, la responsabilité, la démocratie et la bonne gouvernance en Afrique. Les médias peuvent également être des milieux de corruption au cas où ils ne sont pas fondés sur des valeurs éthiques, une culture et des principes sains. L'engagement avec les médias se fera à trois niveaux. Le premier niveau est la recherche analytique et une compréhension des médias en termes de fonctionnement et pratiques internes et de projection de valeurs éthiques de transparence et de responsabilité en matière de gouvernance (se référer au point 7.1.7). Le deuxième niveau est d'intégrer les médias et les organisations de la société civile au processus de concertation sur les politiques avec d'autres parties prenantes sur la lutte contre la corruption (se référer à la section Concertation sur les politiques). Le troisième niveau consiste à faire intervenir les médias en tant qu'organes de plaidoyer en faveur de la lutte contre la corruption sur le continent.

1. Les activités à entreprendre en termes d'intervention des médias et de plaidoyer:
2. Formation à l'intention des professionnels de médias et des acteurs de la société civile sur la promotion de l'éthique et de la transparence en matière de gouvernance;
3. Facilitation de programmes/rapports et d'activités de médias sur la lutte contre la corruption;
4. Identification et formation de champions de médias en matière de lutte contre la corruption en Afrique;
5. Mise en place d'une structure de lutte contre la corruption au niveau des médias au moyen de la promotion de la création de réseaux médias-tiques de lutte contre la corruption en Afrique;

6. Collaboration avec des associations et groupements de professionnels des médias dans le domaine d'initiatives de lutte contre la corruption.

## **7.6. Manifestation spéciale**

### **Organisation d'un forum panafricain biennal sur la lutte contre la corruption**

Des débats et discussions politiques et l'établissement d'un programme de lutte contre la corruption en Afrique s'avèrent nécessaires aux efforts visant à maintenir régulièrement les questions de lutte contre la corruption au niveau de programmes régionaux et nationaux ainsi qu'à élaborer une orientation politique en la matière à part l'échange d'informations et de connaissances entre les principales parties prenantes. Comme tel, un Forum panafricain sur la lutte contre la corruption sera organisé tous les deux ans et réunira les institutions régionales, sous-régionales et nationales de lutte contre la corruption, les gouvernements, les décideurs politiques, les fonctionnaires, le corps judiciaire, les parlementaires, les organisations de la société civile, les groupements de travailleurs tels que les syndicats et les associations d'avocats et d'autres parties prenantes. Le forum constitue sans doute la plus importante plate-forme de promotion de discussions au profondes sur des questions de lutte contre la corruption en Afrique, la facilitation d'échanges d'idées et de connaissances entre différentes parties prenantes, les meilleures pratiques, l'évaluation du progrès réalisé par le continent en matière de lutte contre la corruption, les défis et le maintien de débats en la matière sur le continent. En outre, le forum permettra d'explorer les voies et moyens de renforcer les capacités des organisations de la société civile et des organes de lutte contre la corruption. Il servira également à encourager les États à ratifier et à respecter les législations régionales et internationales en matière de lutte contre la corruption. Ce sera l'un des événements les plus importants sur la lutte contre la corruption en Afrique.

## **7.7. Projet de lutte contre les flux financiers illicites**

Les flux financiers illicites à travers plusieurs canaux constituent de plus en plus des ressources cachées qui auraient profité au développement des pays africains. Il faut des interventions de politique stratégique et institutionnelles pour combattre le phénomène. Selon les estimations de «Global Financial Integrity», groupe de réflexion basé aux États-Unis, les flux financiers illicites sont passés de 1,06 milliard de dollars américain . en 2006 à près de 1,26 milliard de dollars des É.-U, en 2008. Entre 2000 et 2008, les flux financiers illicites annuels à partir des pays en développement atteignent en moyenne l'ordre de 725 milliards à 810 milliards de

dollars américain , par an. Pendant la même période, la croissance réelle de ces flux financiers illicites à partir de l'Afrique était de 21,9%.

En réaction au défi des flux financiers illicites à partir de l'Afrique, les décideurs politiques africains et les principaux experts dans le domaine économique et financier se sont réunis à Lilongwe (Malawi) en mars 2010 pour des discussions en groupes organisées en marge de la *Troisième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la CEA*. L'objectif principal était de sensibiliser davantage les décideurs politiques et les experts sur les inconvénients des flux financiers illicites sur le développement du continent. Les discussions en groupes ont été organisées par la CEA de concert avec le groupe de travail sur l'Intégrité financière et le développement économique. Suite aux discussions, la CEA et les institutions partenaires au développement ont réitéré l'urgence de trouver des solutions au problème, surtout au regard du contexte de la crise économique et financière mondiale où les ressources externes de développement s'évaporent rapidement. La conférence ministérielle a mandaté la CEA d'engager des recherches sur les flux financiers illicites et de formuler des recommandations stratégiques appropriées que les décideurs politiques pourraient prendre en compte au niveau national et régional.

Le projet de lutte contre les flux financiers illicites comprend deux volets:

- Une table ronde animée par un Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en Afrique; et
- Les travaux techniques sur les flux financiers illicites en Afrique.

Les deux volets seront complémentaires. Bien que la table ronde soit indépendante, elle sera toutefois abritée par la CEA et servira de plate-forme à des orientations générales et un plaidoyer politique de haut niveau contre les flux financiers illicites en Afrique. De l'autre côté, les travaux techniques seront conçus de manière à soutenir principalement la mission du Groupe de haut niveau. Ils seront axés sur la recherche stratégique technique et la production de connaissances.

Seul le volet technique du projet de lutte contre les flux financiers illicites est couvert par le Programme régional de lutte contre la corruption en Afrique. Cela vise surtout à soutenir les travaux du Groupe de haut niveau, à améliorer leurs connaissances techniques et à renforcer leurs capacités à combattre et à mettre un terme aux flux financiers illicites en Afrique.

Les activités techniques à entreprendre dans le cadre du projet sont:

- a. L'élaboration d'un document technique de base sur «les flux financiers illicites en Afrique» qui reflétera la nature, l'ampleur, les aspects et le caractère des flux financiers illicites en Afrique. Le document explorera les répercussions de ces flux sur le développement et les mesures prises par les pays africains en vue d'endiguer le fléau. Il évaluera également l'efficacité de ces mesures.
- b. L'organisation de deux réunions d'experts visant à valider le document au niveau sous-régional.
- c. La tenue de consultations multilatérales avec les organismes étatiques, les commissions de lutte contre la corruption et les organisations de la société civile activement engagées dans des campagnes de lutte contre les flux financiers illicites en Afrique.
- d. La mise en place d'un réseau d'organisations qui pourrait donner davantage d'élan au mouvement naissant contre les flux financiers illicites en Afrique.
- e. Le soutien et le renforcement des capacités des organisations de la société civile à devenir des partenaires efficaces du gouvernement et d'autres parties prenantes dans la lutte contre les flux financiers illicites.
- f. L'organisation d'études de cas de pays sur «les flux financiers illicites dans les pays africains». Les études examineront les particularités et les défaillances des pays au niveau institutionnel et politique ainsi que la nature des réactions politiques sur les flux financiers illicites en cours dans ces pays.
- g. L'organisation de cinq réunions nationales d'experts destinées à valider les rapports des pays sélectionnés sur les flux financiers illicites et à s'en servir comme base à l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre les flux financiers illicites en Afrique.
- h. L'organisation d'une réunion gouvernementale de haut niveau destinée à présenter les conclusions des différentes réunions consultatives et de recherches. Les participants auront à élaborer les cadres institutionnels et les dispositions de gouvernance nécessaires à la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique.
- i. Un appui technique au Groupe de haut niveau en matière de lutte contre les flux financiers illicites en Afrique. Il servira à l'élaboration d'une stratégie régionale et d'une intervention politique pour résoudre le problème.

## 8. Résultats du programme régionale contre la corruption

- Élaboration d'un modèle de législation sur la lutte contre la corruption qui soit conforme aux normes régionales et internationales, et dont les pays africains pourraient se servir pour réviser, améliorer ou élaborer des lois sur la lutte contre la corruption et améliorer la règle de droit qui guide les efforts de lutte contre la corruption dans les États membres;
- Élaboration de dix documents techniques de référence qui pourraient servir à renforcer les connaissances, les options stratégiques et les impératifs politiques dans divers aspects de corruption en Afrique, du secteur privé à l'administration locale;
- Convocation de dix réunions et ateliers d'experts qui devront fournir des détails, opinions et points de vue sur les stratégies visant à trouver des solutions aux différentes formes de corruption perpétrée au niveau de différents secteurs en Afrique;
- Organisation de près de dix retraites à l'intention du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption visant à développer leurs capacités et améliorer leur performance dans le domaine de la lutte contre la corruption en Afrique;
- Organisation de dix ateliers de formation et de développement des capacités dans différents domaines stratégiques de lutte contre la corruption en Afrique, à l'intention de principales parties prenantes dont les institutions nationales de lutte contre la corruption, la société civile, le parlement et les médias;
- Mise en place de réseaux d'institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique centrale;
- Organisation de cinq à dix concertations visant à renforcer les connaissances, la sensibilisation du grand public et les options stratégiques sur la lutte contre la corruption en Afrique;
- Mise en place d'une importante plate-forme régionale de lutte contre la corruption lors du Forum régional sur la lutte contre la corruption;
- Élaboration d'importants matériels de connaissances et de stratégies sur les flux financiers illicites en Afrique. Ils constituent des œuvres pilotes en la matière sur le continent.

## 9. Résultats escomptés

- Développement des capacités des institutions régionales et sous-régionales, notamment du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption et des réseaux sous-régionaux de lutte contre la corruption, visant à trouver des solutions durables au problème de corruption en Afrique;
- Renforcement du cadre juridique et institutionnel des pays africains, destiné à combattre la corruption;
- Renforcement de la stratégie, la collaboration, la coordination et le partenariat dans le domaine de la lutte contre la corruption en Afrique;
- Renforcement des capacités des réseaux régionaux d'institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique occidentale, orientale, australe et centrale en vue de promouvoir des initiatives de lutte contre la corruption de manière efficiente;
- Développement des capacités des institutions nationales de lutte contre la corruption et d'autres importantes parties prenantes en la matière, notamment la société civile, le parlement et le corps judiciaire, destiné à leur faire comprendre mieux le problème de la corruption afin qu'ils puissent mieux y faire face;
- Développement des capacités du secteur privé formel à élaborer des stratégies visant à faire face à la corruption dans les entreprises en Afrique et à mettre en place des partenariats efficaces avec l'État dans le cadre des efforts déployés au niveau national pour lutter contre la corruption;
- Renforcement des connaissances techniques et politiques ainsi que de l'expertise africain sur la corruption en Afrique sous toutes ses formes;
- Renforcement de l'échange d'informations et de connaissances entre les différentes parties prenantes engagées dans la lutte contre la corruption;
- Renforcement des plates-formes et de l'espace régionaux et nationaux en matière de programme de lutte contre la corruption en Afrique; et
- Renforcement de la transparence et de la responsabilité des agents de l'État et promotion de la bonne gouvernance.

## 10. Principaux indicateurs de réalisation

1. Accroissement du nombre de pays africains ratifiant la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption;
2. Accroissement de la capacité et de la performance institutionnelle du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption à intervenir sur des questions de corruption sur le continent et à s'acquitter de ses responsabilités de manière efficiente;
3. Augmentation du nombre d'institutions sous-régionales qui élaborent, révisent, élargissent et mettent en œuvre les cadres et les programmes de lutte contre la corruption;
4. Augmentation du nombre de pays africains qui élaborent, révisent ou renforcent leurs lois et règlements sur la lutte contre la corruption et qui élaborent aussi des stratégies nationales en la matière;
5. Augmentation du nombre de cas de corruption qui ont été rapportés, ont fait l'objet d'enquête et de poursuites pénales de la part des institutions nationales de lutte contre la corruption;
6. Augmentation du nombre de parlements, d'organisations de la société civile et de corps judiciaire qui adoptent des positions tranchées sur la lutte contre la corruption, font respecter l'état de droit, rapportent et mènent des enquêtes sur des cas de corruption; et
7. Renforcement du débat et intégration du débat sur la corruption dans le programme de gouvernance en Afrique.

## 11. **Rétroaction, suivi et évaluation**

L'on distingue à ce point trois niveaux du programme où la rétroaction, le suivi et l'évaluation seront menés:

1. **Évaluation des bénéficiaires du programme:** après chaque événement, un formulaire d'évaluation sera distribué à tous les participants. Elle permettra d'évaluer l'utilité de l'événement et de déterminer la portée à laquelle il pourrait influencer leur mission immédiate et future dans le domaine de la lutte contre la corruption au sein de leurs structures de base. Les formulaires d'évaluation seront bien analysés et scientifiquement tabulés dans le but de déterminer la valeur ajoutée de chaque activité et de l'ensemble du programme. Enfin, l'évaluation servira à déterminer des indicateurs utiles en ce qui concerne la portée à laquelle les systèmes nationaux de lutte contre la corruption, en l'occurrence les lois, les règlements, les politiques, les institutions et les programmes sont influencés ou ont été influencés de jure et de facto par le programme régional.
2. **Groupe d'évaluation interne:** une équipe interne sera constituée pour réviser et suivre régulièrement le progrès réalisé par le programme, déterminer le point de vue des gens concernant le programme, ses valeurs vis-à-vis des différentes parties prenantes et les voies et moyens de l'améliorer. Le progrès réalisé sera également analysé pour déterminer si les délais sont respectés et les objectifs assignés atteints.
3. **Évaluation indépendante externe:** au cours de la quatrième année du programme, une équipe d'experts sera constituée pour entreprendre une évaluation critique du programme, déterminer la portée à laquelle ses objectifs ont été atteints et recommander d'autres voies par lesquelles le programme pourrait être amélioré.

## 12. Partenariats

Le principal partenaire de la CEA sur le projet est le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption. D'autres partenaires sont:

- Organismes panafricains d'institutions nationales de lutte contre la corruption ;
- Réseaux régionaux d'institutions nationales de lutte contre la corruption ;
- Institutions nationales de lutte contre la corruption ;
- Parlement panafricain ;
- Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- Secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine ;
- Communautés économiques régionales ;
- Banque africaine de développement (BAD) ;
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;
- Bureau des objectifs du Millénaire pour le développement du PNUD ;
- Institut africain de développement économique et de la planification (IDEP) ;
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ;
- Bureau du Pacte mondial (Organisations des Nations Unies) ;
- Département des affaires économiques et sociales ;
- Fonds monétaire international ;
- Banque mondiale ;
- Conférence des ministres africains de la fonction publique ;
- Conseil pour le développement et la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) ;
- Organisation pour la recherche en sciences sociales en Afrique orientale et australe ;
- *Open Society Institute* ;
- *Business Action Against Corruption* ;
- *African Business Roundtable* ;
- *Transparency International* ;
- *Commonwealth Business Council* ;
- Universités et Collèges d'Afrique ;

# Annexe I

Activités			
Programme régional de lutte contre la corruption (2011-2016)			
Activités principales programmées	Résumé des activités	Calendrier	Principaux acteurs/ partenaires impliqués
1) Recherche sur l'élaboration des politiques et analyse	1.2 Projet de modèle de législation sur la lutte contre la corruption en Afrique	Juillet-octobre 2011	GPAD-CEA/ Consultant; experts africains de la lutte contre la corruption; responsables africains
	1.2 Harmonisation les cadres institutionnels et protocoles régionaux et sous-régionaux de lutte contre la corruption	Continue (étalé sur 5 ans)	
	1.3 Parlement et corruption en Afrique		
	1.4 Corruption dans le système de passation des marchés publics en Afrique		
	1.5 Corruption dans l'administration locale et les institutions traditionnelles		
	1.6 Secteur privé et corruption en Afrique (3 études)	Une étude tous les 20 mois	
	1.7 Les medias, la société civile et les défis de la transparence et de l'obligation redditionnelle dans l'administration publique		
	1.8 Étude comparative des conclusions du Mécanisme d'évaluation intra-africaine sur la corruption dans les pays africains		
2) Apprentissage mutuel et partage de connaissances	2.1 Réunion/atelier animé par 10 experts	Moyenne de 2 réunions/ateliers par an	
	2.2 Apprentissage mutuel à l'intention des parties prenantes à la lutte contre la corruption	Deux apprentissage mutuelle chaque année pendant 5 ans	

3) Appui technique, formation et développement des capacités	3.1 Appui au Conseil consultatif de l'Union africaine sur la lutte contre la corruption  - Deux retraites annuelles pour le Conseil - Banque de données sur la lutte contre la corruption en Afrique - Organisation de la semaine annuelle de la lutte contre la corruption	Deux retraites chaque année (1er et second trimestre)  Compilation une fois tous les deux ans  dernier trimestre de chaque année	
	3.2 Appui au réseau régional des institutions de lutte contre la corruption		
	3.3 Appui aux institutions nationales de lutte contre la corruption		
	3.4 Appui aux autres parties prenantes à la lutte contre la corruption		
4) Concertations / tables rondes	4.1 Conférences /ateliers animés par les experts de la lutte contre la corruption		
	4.2 Table ronde sur la lutte contre la corruption		
5) Media, société civile et plaidoyer sur la lutte contre la corruption	5.1 Formation des professionnels des medias, des acteurs de la société civile sur l'éthique et la transparence au sein du gouvernement	Deux formations chaque année	
	5.2 Programmes des medias et reportages sur la lutte contre la corruption	Deux programmes / reportages chaque année	
	5.3 Identification des champions des medias	Une fois par an	
	5.4 Formation des champions de la lutte contre la corruption	Continue (toute l'année)	
	5.5 Collaboration avec les associations professionnelles des medias et initiatives des programmes de lutte contre la corruption	Continue (toute l'année)	

6) Flux financiers illicites	6.1 Mise en place d'un Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites	janvier 2012	
	6.2 Recherche technique sur les flux financiers illicites en Afrique <ul style="list-style-type: none"> <li>- Document technique d'information</li> <li>- Tenue de deux réunions d'experts</li> <li>- Convocation de consultations mutuelles animées par les parties prenantes</li> <li>- Mise en place de réseaux d'organisations/ d'institutions sur les themes</li> <li>- Renforcement de l'appui aux organisations de la société civile</li> <li>- Organisation d'études au niveau national</li> <li>- Convocation de 5 ateliers national de validation, animés par les experts</li> </ul> Appui technique au Groupe de haut niveau		
7) Manifestation spéciale	7.1 Forum biennal panafricain de lutte contre la corruption	Une fois tous les deux ans	

## Annexe II

Programme régional de lutte contre la corruption en Afrique: 2011-2016		
Registre des résultats du Programme		
Principaux résultats du Programme	Décomposition des résultats	Calendrier
1. Modèle de législation sur la lutte contre la corruption en Afrique	1 document	fin 2011-début 2012
2. Document d'information technique axé sur les orientations	10 documents	2 documents par an
3. Rapports des réunions et ateliers animés par les experts	10 rapports	2 rapports par an
4. Retraites du Conseil Consultatif de l'Union africaine	10 retraites	2 retraites par an
5. Tenue d'ateliers de formation et de développement des capacités à l'intention des principales parties prenantes à la lutte contre la corruption	10 Ateliers de formation et de développement des capacités	2 ateliers par an
6. Appui à la mise en place de réseaux des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique centrale	1 au profit de l'Afrique centrale	pendant les deux premières années de la mise en oeuvre du Programme
7. Convocation de concertations axées sur les orientations pour renforcer la sensibilisation du public, etc.	5-10 concertations axées sur les orientations	1 ou 2 concertations
8. Convocation des principaux fora de lutte contre la corruption comme plateforme pour une concertation à l'échelle continentale	2 forums pendant les 5 ans	biennal
9. Conception des principaux produits contre les flux financiers illicites en Afrique	environ 10 produits différents	environ 2 par an